

SEANCE DU 26 MARS 2021

L'an deux mil vingt et un et le vingt-six mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel FERNANDEZ, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Marion BARNARIE, Gérard BLAIN, Georges BONNARD, René BORNE, Marjolaine CHARMILLON, Jean-Jacques FAVIER, Daniel FERNANDEZ, Georges GARDON, Claude LAUDET, Isabelle MAGNAN, Nicole UGHETTO.

Excusé : -

Formant la majorité des membres en exercice.

Date de convocation : 22 mars 2021

Mme Nicole UGHETTO a été désignée comme secrétaire de séance.

• **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2020**

Le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Le Conseil Municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le Receveur Municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020, le Conseil Municipal approuve, le compte de gestion du Trésorier Municipal pour l'exercice 2020.

Délibération approuvée à l'unanimité.

• **APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2020 ET AFFECTATION DE RESULTAT** -

Sous la présidence de M. Claude LAUDET 1^{er} adjoint, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2020 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement :

- Dépenses :	371 382.91 €
- Recettes :	402 545.92 €
- Excédent de clôture :	31 163.01 €
- Résultats antérieurs reportés :	+ 141 008.84 €
- Résultat à affecter :	172 171.85 €

Investissement :

- Dépenses :	142 047.95 €
- Recettes :	137 419.53 €
- Déficit de clôture :	- 4 628.42 €
- Résultats antérieurs reportés :	+ 34 155.37 €
- Excédent de clôture :	+ 29 526.95 €

Restes à réaliser en investissement :

- Dépenses : 23 610.00 €
- Recettes : 5 513.50 €

Solde d'exécution d'investissement reporté : 29 526.95 €

Report en fonctionnement au compte Recettes 002 : 172 171.85 €

Hors de la présence de M. le Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2020.

• **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 et AFFECTATION DE RESULTAT** –

Budget primitif de la commune :

- Fonctionnement : 552 500.87 €
- Investissement : 286 480.45 €

Dont affectation de résultat de clôture de l'exercice 2020 :

- Solde d'exécution d'investissement reporté : 29 526.95 €
- Report en fonctionnement au compte Recettes 002 : 172 171.85 €

Délibération approuvée à l'unanimité.

• **Convention de participation SANTE**

La participation au contrat de protection sociale complémentaire votée par délibération en date du 18/09/2020 pour le contrat proposé par le Centre de Gestion est étendue aux contrats labellisés, soit 5 € par mois par agent.

Délibération approuvée à l'unanimité.

• **AVENANT N° 1 Convention Service d'Instruction Mutualisé (SIM)**

Avenant n°1 modifiant l'article 4 de la convention intervenue entre la Communauté des Communes du Diois et les communes organisatrices de ce service commun portant sur le barème des tarifs nets proposé à savoir :

- Permis de construire : 250 €
- Permis de démolir : 130 €
- Permis d'aménager : 400 €
- Déclaration préalable : 130 €
- Certificat d'urbanisme d'information « a » : 30 €
- Certificat d'urbanisme opérationnel « b » : 100 €
- Autorisation de travaux : 130 €

Délibération approuvée à l'unanimité.

- **VOTE DES TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES POUR L'ANNEE 2021**

Dans le cadre de la suppression de la taxe d'habitation, la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) a été transférée aux communes.

Les taux à voter cette année intégreront donc la part départementale.

Le Conseil Municipal approuve le maintien des taux communaux 2020 pour l'année 2021 à savoir foncier bâti : 12,00 % et foncier non bâti : 97,76 %.

Le Conseil Municipal vote les taux 2021 :

- Foncier bâti (dont part départementale 15,51 %) : 27,51 %
- Foncier non bâti : 97,76 %

Délibération approuvée à l'unanimité.

- **Opération « sous les arbres rejoignons-nous »** : les plantations sont terminées. La commune a obtenu une subvention de 700 € du Fonds de dotation Klub-Terre Agir Ensemble.
- **La commission « Base de loisirs »** a fait l'état des lieux des travaux à réaliser.
- La ligne de téléphone du camping a été transférée au nouveau gérant : la commune va rembourser les frais de maintien de la ligne à Mme Nina Lungu, soit 185 €.
- **Aménagement d'une aire de camping-car** : les travaux ont démarré.
- **Chemin de la Chapelle du Petit Paris** : il faudra trouver une entente à l'amiable entre les 3 parties.
- La commune a reçu un courrier de remerciements du Rallye de Monté Carlo pour son soutien.
- Le Tour Auto Optic 2000 initialement prévu le 23 avril 2021 est reporté au 3 septembre 2021.
- La commune adhère à l'Association des Maires de la Drôme (115 €/an) dont une assistance juridique (cotisation annuelle 50 €). Elle propose également une offre de formations pour les élus municipaux.
- La commune a reçu une demande du nouveau bistrot « Le comptoir de Philomène » pour exploiter la terrasse : accord sur production d'une attestation d'assurance.
- Une proposition d'adhésion à « Village Touristique 2021 » est présenté par le Maire. Marjolaine Charmillon se propose de se renseigner avant d'adhérer.
- **Ecole** : demande de subvention de 1650 € pour l'organisation d'une classe découverte de 5 jours à Buis les Baronnies (150 € x 11 enfants de la commune). Les activités tennis, escrime, informatique seront financées par les subventions attribuées en 2020.

- **Ecole** : point sur les dépenses liées au fonctionnement de l'école par Marion Barnarie

Coût total des frais pour l'année 2020 : 19 000 € pour 15 enfants, soit 1 267 € par enfant.

Coût prévisionnel pour l'année 2021 : 2 600 € par enfant (plus d'aide de l'état pour le contrat de l'ATSEM).

- **Extension du réseau d'assainissement et rénovation de la conduite d'eau potable** pour le raccordement de 2 maisons route du Pont Etroit.
La commune a fait établir 2 devis :
Entreprise Liotard : 46 502,85 € H.T.
Entreprise Fraboulet : 50 593,49 € H.T.

C'est le devis de l'entreprise Liotard qui est retenu. Une demande de subvention sera déposée auprès du Département pour l'obtention d'une aide de 50 % du montant HT.

- **Zone d'activités** : Limites et bornage prévu le 9 avril par le géomètre (coût 5 900 €).
Un appel d'offres sera lancé prochainement pour recruter un architecte qui suivra le projet.

Tour de table

- Prochain conseil prévu le 23 avril 2021.

Fin de séance 00h30